



CHANGER LE MONDE COMMENCE ICI

Mémoire II présenté à :

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

De :

**Luc Bouchard, président
Triple L Holding**

12 Février 2020



Monsieur le Président, Madame et Monsieur les commissaires,

D'ores et déjà mentionné étant un entrepreneur et inventeur me distinguant par mon indéfectible intégrité et ma détermination vers l'aboutissement de projet, permettez-moi de vous présenter ce mémoire pour apporter un éclairage complémentaire à mon précédent exposé du mois dernier tout juste après l'audition du 21 janvier dernier.

Il m'apparaît important d'ajouter ses informations additionnelles qui complèteront mes affirmations du précédent mémoire. Vous y retrouverez de nombreuses démarches et actions effectuées depuis 2013 dont plusieurs lettres envoyées à des ministères d'Ottawa et de Québec, responsables de programmes en recherche et développement de nouvelles technologies. Ses démarches avaient pour but obtenir du soutien technique et financier tout en ayant la même équité reçue par d'autres projets en démarrage au Québec.

Voici en résumé le contenu de ces lettres que vous retrouverez en pièces jointes :

Annexes 1.1.1 - 1.1.2 : Lettre du 29 avril 2015 [MDDELCC] au sous-ministre Ministère Développement Durable Environnement et Lutte Changement Climatique du Québec, appuyant la technique que je propose pour contrer les effets néfastes de l'amiante.

Annexe 2.1 – 2.1.1 : Lettre du 29 octobre 2015 [C.N.R.C.] au Conseil National de Recherche du Canada qui concerne l'échec sans aucune justification valable de sa part [M. Martineau] le responsable pour la région de Chaudière Appalaches pour l'accès aux fonds du programme P.A.R.I. Il est essentiel de prendre bonne note que toutes les décisions sont prises unilatéralement par celui-ci. Ce fond permettait spécifiquement aux entreprises de les soutenir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies innovantes. Il couvrait essentiellement les frais d'essais et de recherches en laboratoire qui devaient avoir lieu en 2013-2014 au CMTP Thetford Mines.

Notez bien que les deux seuls motifs évoqués « verbalement » par M. Martineau étant que Triple L Holding n'était pas en opération, de plus, il jugeait que l'entreprise n'avait pas suffisamment d'envergure pour avoir un projet d'une telle ampleur !

Annexe 3.1 – 3.1.1 : Lettre du 19 novembre 2015 [Ministre Navdeep Bains] au Ministère de l'Innovation des Sciences et des Développement Économiques d'Ottawa, à la recherche de programmes d'accompagnement dans le but d'instaurer une usine pilote.

Annexe 4.1 – 4.1.1 : Lettre du 2 mars 2016 [MDEIE] ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation du Québec [ministre Lise Thériault] concernant les programmes du gouvernement en recherche de soutiens financiers de nouvelles technologies innovantes.



Annexes 5.1 – 5.1.1 : Lettre du 10 mars 2016 au ministère de l'Environnement et Changement climatique Canada [Prog. P.A.R.I.] Vous y trouverez également des informations envers le ministère de l'Environnement du Québec ayant l'objectif d'avoir accès au fond vert. Dans les circonstances, ce fond aurait parfaitement convenu à cette innovation brevetée d'autant plus, qu'elle aurait un impact nul sur l'environnement.

Annexes 6.1.1 – 6.1.2 : Il y a également eu une correspondance en date du 15 avril 2016, de la ministre Catherine McKenna d'Environnement Canada précisant son incapacité à faire quoi que ce soit et me référant à de divers autres organismes gouvernementaux.

Toutes ces démarches allaient dans le sens des intentions du gouvernement Trudeau récemment élu, qui augmentait substantiellement les budgets de plusieurs ministères pour soutenir l'innovation, les technologies écoénergétiques et écologiques. Ceci tenait aussi en compte de l'intérêt croissant des gouvernements à devoir en faire nettement plus, par l'augmentation du recyclage des matériaux résiduels ce qui devenait un atout majeur pour soutenir et consolider l'économie circulaire. Actuellement, cette interminable saga implique le stockage de centaines de millions de tonnes de résidus amiantés. Les années passent, mais les problèmes avec la gestion de ces immenses montagnes restent encore non résolus, à ce jour.

Sur la scène internationale, il y a des prises de conscience et des réglementations plus restrictives qui ne cessent d'évoluer dans le dossier de l'amiante chrysotile un peu partout sur la planète [asbestos ban, Source Rotterdam Convention]. Après de nombreuses participations à ces réunions, le Canada manifeste enfin d'être d'aller de l'avant avec le bannissement de l'amiante, rejoignant ainsi de nombreux autres pays membres de la Convention de Genève, ce qui m'amène à m'impliquer à un autre niveau cette fois du côté d'Ottawa concernant les travaux ministériels sur le projet de loi du bannissement amiante. À ce sujet, j'ai reçu de la correspondance du gouvernement d'Ottawa sur cet important changement en préparation, le fait étant que Triple L Holding est une incorporation fédérale dont les activités commerciales stipulent que des manipulations et des travaux avec des fibres d'amiante permettent d'effectuer des essais expérimentaux.

Annexes 7.1. -7.1.1 : « Participations à loi amiante » Nous avons eu un échange par courriel et tel que convenu quelques semaines plus tard j'ai fait parvenir mon document à la même adresse courriel avec mes arguments sur deux pages leur exposant une option à explorer à savoir de résoudre le problème des fibres d'amiante. Néanmoins, je n'ai jamais reçu de confirmation de réception ce qui est souvent le cas malheureusement.

Annexes 7.1.2 - 7.1.3 – 7.1.4 : Dès lors, j'ai reçu les informations et des instructions pour participer au webinaire et ainsi de leur faire parvenir des propositions sur cette future loi canadienne sur le bannissement de l'amiante, prévu pour l'automne 2018. L'un des sujets des discussions qui incluait les problématiques avec les résidus miniers amiantés stockés au Québec.

Simultanément, et ce dès l'automne 2017 et pendant toute l'année 2018, j'ai été très actif en parallèle sur twitter principalement sur les plateformes de politiques canadiennes [sénat et parlement] dans le but de transmettre de l'information aux décideurs faisant partie du parlement.



Annexes 8.1.1 – 8.1.2 – 8.1.3 : Évènement inattendu, je reçois une lettre du Ministère de l'Environnement et Changement Climatique Canada [par courrier urgent] le 6 juillet 2018 faisant mention de la découverte de mon document du printemps 2018 qui aurait été acheminé au mauvais endroit, « dossiers ministériels relativement aux tierces parties ». Madame Shelley Emmerson me demandait expressément une approbation écrite l'autorisant à acheminer ce document à l'endroit adéquat. Évidemment, je me suis empressé d'exécuter le tout par télécopieur dans les plus brefs délais, cependant les travaux sur le projet sur la législation étaient très avancés avant la période des vacances des parlementaires. À partir de cet instant, j'ai eu beaucoup de réserve dont la divulgation tardive de mon document puisse avoir fait toute la différence de ce qui aurait pu être avant l'ajournement des travaux parlementaires.

Annexe 8.2 : En fin novembre 2018, je reçois une réponse tardive d'un courriel que j'avais envoyé précédemment au mois de juillet à la « Division et la gestion des substances chimiques » du Ministère de l'Environnement et Changement Climatique Canada, une réponse sur la conclusion de la dernière étape du projet de loi. À partir de Décembre 2018, cette nouvelle réglementation s'appliquait pour les industries de transformation, incluant également les importations et les exportations de produits contenant de l'amiante. Toutefois, dans le texte final de la loi fédérale sur le bannissement de l'amiante il y a un vide législatif, et ce, spécifiquement avec les résidus miniers d'amiante, ainsi la charge de ce fardeau fut donc transférée vers les provinces dont la presque totalité de ces résidus se retrouve au Québec.

Le retard du document envoyé et égaré au Ministère de l'Environnement et du Changement Climatique du Canada tel que mentionné précédemment aurait probablement fait toute la différence pour la fin des textes lors de la troisième lecture du projet de loi. Une question demeure, est-ce que le dépôt tardif du dossier ministériel pourrait avoir brouillé les cartes ?

La prise de conscience sur la dangerosité de l'amiante et les changements de mentalités permettant à ce projet d'être très compétitif lui donnant une longueur d'avance à bien des niveaux, avec tous les rebondissements à l'échelle internationale. Par ailleurs, depuis 2012 j'ai déployé énormément d'effort à faire connaître l'existence de cette technique dans l'espoir de la rendre utile pour tous.

Les nombreux avantages encore inégalés à ce jour, seraient bénéfiques à bien des égards dont en voici quelques-uns :

- La technicalité de l'invention permet la détoxification des fibres d'amiante contrôlant ainsi le comportement ce qui les fait redescendre directement vers le sol.
- Cette méthode sécurise les manipulations de l'amiante Chrysotile au même titre que d'autres poussières industrielles.
- Non négligeable, ses performances sont stupéfiantes car ce procédé unique n'endommage aucunement la matière et qui conserve toutes ses propriétés chimiques d'origines.
- Avant-gardiste « *Method for preventing asbestos from freeing airborne particles®* » est une procédure permettant d'effectuer toutes ses opérations sans nécessiter une quantité excessive d'énergie [ratio tonnes/énergies] ce qui la rend extrêmement performante. De plus, son efficacité concerne également avec ses émissions presque nulles de déchets atmosphériques, aquatique et terrestre ce qui la classe parmi les meilleurs procédés les plus écologiques à ce jour et d'une réelle technologie verte.



Toutefois, personne n'a encore osé défier directement cette innovation ou de mettre en doute son efficacité et ses performances. D'ailleurs, nombreux ont essayé d'obtenir des résultats comparables, mais ils ne peuvent réussir à l'égaliser sans devoir copier la méthode brevetée dans son intégralité. Cette invention de classe internationale se distingue de tout ce qui a été fait à ce jour en plus d'avoir été mis au point entièrement au Québec.

En terminant, j'espère avoir réussi à mettre en lumière une partie des démarches effectuées. J'ai voulu également partager mes expériences, démontrant ainsi sans le moindre doute que je crois en cette invention. Je suis fier de tout le cheminement parcouru et d'être rendu là où je suis considérant les moyens qui ont été et sont à ma disposition.

Encore une fois, je tiens à souligner l'excellent travail de la commission, de son écoute, de son impartialité et sa neutralité. Bravo, c'est tout à votre honneur monsieur le président, madame et monsieur les commissaires.

Veuillez accepter mes meilleures salutations distinguées,
Luc Bouchard

